

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2016/01/26-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 janvier 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

**OBJET : Autorisation d'achat de cadeaux, décorations,
insignes, médailles par l'établissement**

Le conseil d'administration autorise la prise en charge, sur le budget l'université, de dépenses de cadeaux, décorations, fleurs ou autres achats au profit de personnalités extérieures ayant contribué aux missions de service public de l'Université, de personnels enseignants ou BIATSS ou d'étudiants de l'établissement, lors de départ en retraite, promotion ou évènement particulier.

Le montant maximum d'une telle dépense est fixé à 150 € par bénéficiaire et par manifestation. La demande de mise en paiement sera accompagnée d'une attestation qui précisera à quel titre l'achat a été effectué et constitue une dépense d'intérêt public.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 36

Fait à Marseille, le 27 janvier 2016


Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université

